

ÉVALUATION INTERNE SERVICES VISÉS PAR ARTICLE L312-1 DU CASF

AUCUN NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE N'EST REQUIS POUR SUIVRE CETTE FORMATION



Durée : 1 jour - 7 heures
Tarif : 1 100€
 12 participants maximum

Méthodes pédagogiques : apports théoriques, réglementation, cas pratiques, prise en main de logiciels, créations de supports, quizz...

Profil stagiaire : toute personne issue du secteur social et médico-social, membres des équipes pluridisciplinaires, des équipes de direction, référents qualité, gestionnaires sociaux et médico-sociaux

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a introduit l'obligation de conduire l'évaluation interne de la qualité des prestations des établissements sociaux et médico-sociaux. L'évaluation interne mais également l'évaluation externe concernent tous les établissements et services mentionnés à l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Cette démarche est notamment cadrée par la circulaire du 21 octobre 2011 et par différentes recommandations de bonnes pratiques professionnelles élaborées par l'ANESM. Ces recommandations relatives à la conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services précisent le contenu, les exigences et le périmètre de la démarche. L'ANESM propose des axes de réflexion et des supports méthodologiques pour conduire l'évaluation interne en cohérence avec la démarche d'évaluation externe.

OBJECTIFS : connaître et appréhender la réglementation en vigueur ; comprendre les objectifs et les principes de l'évaluation interne ; préparer et conduire l'évaluation interne ; définir des notions clés autour de la qualité et de l'amélioration continue ; analyser des situations concrètes et trouver des réponses adaptées à ces situations.

Les démarches d'évaluation de la qualité des prestations et des services impliquent un travail sur une démarche d'amélioration continue afin de « faire vivre » la qualité au sein de l'établissement. Ces différents processus sont une opportunité pour la structure en privilégiant un mode de management participatif : le management par la qualité.

PROGRAMME

Présentation et expression des différents stagiaires

- Qu'est-ce que l'autorisation de service ?
- Qu'est-ce que l'évaluation interne et externe ?

Apports juridiques

- Définitions
- Etudes des différents textes et réglementations
- Les sanctions

Travail autour de différentes définitions et termes associés

- Evaluation interne, externe, amélioration continue, différence entre évaluation et audit
- Revoir la loi 2002-02 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Les outils de garantie des droits des usagers
- Appréhender la circulaire du 21 octobre 2011

Présentation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives à l'évaluation interne de l'ANESM

- Définitions
- Approche triangulaire : Autorité de contrôle, établissement et ses professionnels et la personne aidée
- Identification des champs d'évaluation interne

Construire son référentiel d'évaluation interne

Réflexion autour d'une démarche d'amélioration continue de la qualité

- La Roue de Deming : l'amélioration continue de la qualité
- Le management par la qualité : méthode EFQM

Évaluation de début et de fin de formation